



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2021/2022**

Séance du 07/06/2022 16 H 00 / 18 H 00 BREST

Présents ; M PONDAVEN; JP SEZNEC; J STEPHAN ; D PAUCHARD, J LE VIOL ;
M GOUEZ.

ABSENT EXCUSE ; A QUEAU

1 Information du Président

La Commission prend connaissance de l'ébauche du Statut Régionale suite aux modifications du STATUT votées lors de l'AG de la Fédération en décembre 2021 et applicable au 1/07/2022.

2 Cas Divers courriers

BERRIEN-HUELGOAT demande de renseignements pour un nouvel arbitre

Réponse faites par l'IR2F, pris note

LE TREVOUX demande de dérogation pour les mutés 2022/2023

La Commission ne peut accorder aucune dérogation au Statut

MELLAC demande l'annulation de l'amende de 76€ (art 57 du Statut)

Transmis à la Commission de finance.

CLOHARS CARNOET étude du dossier

Le club bénéficie de l'art 49 pour 1 arbitre (bonus surnombre) la sanction sportive est confirmée la sanction financière est de 120€ (art 56) et 152€ (art 57) au lieu de 240 et 304.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

3 Situation des clubs au 01/06/2022

CLUBS EN INFRACTION

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 01/06/2022 la liste est identique à celle du 31/03/2022 parue sur le site du district le 08/04/2022.

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue à la Commission Régionale identique à celle du 31/03/2022 et publié sur le site du District le 08/04/2022 et de la Ligue de Bretagne 14/04/2022.

A ce jour 1 club de FFF, 31 clubs de ligue et 49 clubs de district sont en infraction soit 81 clubs.

4 Clubs bénéficiant de mutés supplémentaires au titre de l'article 55

Clubs	Niveau	Pour arbitres supplémentaires	Pour arbitres féminines	TOTAL
LAMPAUL ES	D2	1		1
LANDELEAU	D1	1		1
PLEYBEN	D1	1	1	2
PLOGASTEL ST GERMAIN	D2	1		1
PLOURIN MORLAIX	D2		1	1
QUIMPER PENHARS	D1	1		1
QUIMPER PORTUGAIS	D2		1	1
RIEC AVEN	D2	1		1
ROSCOFF	D2	1		1
SAINT PABU	D3	1		1
SAINTE SEVE	D2	1		1



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Proposition à la Commission Régionale pour les clubs FFF et ligue

Clubs	Niveau	Pour arbitres supplémentaires	Pour arbitres féminines	TOTAL
BREST 29	L1		1	1
PLOUZANE	N3	1		1
BOHARS	R2		1	1
BOURG BLANC	R2		1	1
DOUARNENEZ STELLA	R1		1	1
LANDIVISIAU	R2		1	1
LESNEVEN	R2		1	1
PENMARCH	R3	1		1
PLOGONNEC	R3		1	1
PLOUDANIEL	R3		1	1
PLOUGASTEL	R2	1		1
PLOUGONVELIN	R3		1	1
QUIMPERLE FC	R2		1	1
SAINT RENAN	R1		1	1

Les clubs doivent définir avant le 15/08/2022 l'affectation du muté supplémentaire

1 maxi par équipe jeunes ou seniors, sans info il sera affecté à l'équipe A

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT COMMISSION
Jo. STEPHAN